



ENVIRONNEMENT

Extinction partielle de l'éclairage public au Rouret

La municipalité en collaboration avec le collectif « Rouret Action Planète » a décidé de mettre en place une expérimentation pilote dans le cadre du plan communal de réduction de la pollution lumineuse et de la réduction de la consommation d'énergie.

Publié le 10 février 2022

Celle-ci débutera dès la première quinzaine de mars 2022, sur une durée de plusieurs mois. Elle va concerner pour commencer les secteurs suivants :

- › Chemin de Plan Bergier, chemin de la Péade, impasse de la Fenaison, impasse du Val de Roure, fin du chemin du Billard, chemin de Troussane, passage des Moulins/ du Beal, Hameau de St Jean, chemin des Guiols, bas du chemin du Colombier
- › Chemin du Billadou.
- › Chemin des Moutons, bas du chemin des Trucs/ rose de mai, Route d'Opio entre le chemin des Trucs et l'entreprise Gollé, chemin du bas Lauron, chemin des Poulinières.

Les luminaires des chemins concernés s'éteindront quotidiennement de 23h à 5h du matin.

Si les résultats obtenus sont positifs, il sera décidé d'étendre ce dispositif sur une plus grande partie du village.

Cette mesure est réalisable suite à la rénovation de l'éclairage public qui a commencé depuis plusieurs années conduisant :

- › à changer les lampadaires pour un éclairage à LEOs dirigé vers le sol
- › à l'installation d'horloges de commande des éclairages des lampadaires de tous les quartiers du village.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre participation à cette démarche active en faveur :

- › de la protection de l'environnement
- › des économies d'énergie
- › de la préservation de la faune et de la flore
- › de la limitation des dépenses publiques d'électricité